

Charte Comportementale

Le plaisir de voir, écouter, toucher ou encore échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :

DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors-piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.

DES AUTRES USAGERS

- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- A la rencontre d'un autre usager : randonneur à pied, cavalier, vététiste
 - Ralentir à la vitesse du pas.
 - se faciliter mutuellement le passage,
 - s'abstenir de gestes et de bruits intempestifs

DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reclus peut surgir tout autre usager..
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.